



## RÈGLEMENT PARTICULIER

### COUPE INTERNATIONALE DES COURSES DE CÔTE DE LA FIA Manche N° 4

**OSNABRÜCK (DEU), 06–07/08/2022**

#### RÈGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

#### Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International (« le Code ») et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif de la Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA et ses Annexes (« le Règlement Sportif »),
- et le présent Règlement Particulier.

#### Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

##### Autorité Sportive Nationale (ASN) : Deutscher Motor Sport Bund e.V.

Adresse : Hahnstraße 70

D-60528 Frankfurt, Allemagne

a) Téléphone : +49 69 6330070

b) E-mail : [dmsb@dmsb.de](mailto:dmsb@dmsb.de)

c) Site internet : [www.dmsb.de](http://www.dmsb.de)

##### Organisateur de la Compétition : Motorsport-Club Osnabrück e.V. im ADAC

Adresse : Iburger Straße 8

D-49176 Hilter-Borgloh, Allemagne

a) Téléphone : +49 172 5215638/+49 5409 7989970

b) Fax: +49 5409 7989969

c) E-mail : [bernd.stegmann@gmx.de](mailto:bernd.stegmann@gmx.de)

d) Site internet : [www.msc-osnabrueck.com](http://www.msc-osnabrueck.com)

**L'adresse du Secrétariat de la Compétition  
du vendredi 06/08/2022, 9h00 :**

**au dimanche 07/08/2022, 21h00:**

Adresse : Alt Uphöfen 2

D-49176 Hilter-Borgloh, Allemagne

a) Téléphone : +49 5409 4035573

b) E-mail : [bergrennen@msc-osnabrueck.com](mailto:bergrennen@msc-osnabrueck.com)

#### Comité d'Organisation :

Composition:

Bernd STEGMANN (DEU) – Président

Andre BIRKEMEYER (DEU)

Marius HASSHEIDER (DEU)

Wolfgang HERMLE (DEU)

Fabian KOORS (DEU)

Michael LIPPKE (DEU)

Michael SCHREY (DEU)

Jannik WESSEL (DEU)

#### Caractéristiques du parcours :

a) **Nom : Uphöfener Berg, Kreisstraße 330**

**Localité : D-49176 Hilter-Borgloh**

Coordonnées GPS :

52°12'00.7"N 8°12'16.6"E

b) **Lieu du départ (et altitude) :**

D-49176 Hilter-Borgloh (95 mètres)

**Lieu de l'arrivée (et altitude):**

D-49176 Hilter-Borgloh (168 mètres)

c) **Longueur : 2030 mètres**

d) **Dénivellation : 73 mètres**

e) **Pente moyenne : 4,5 %**

#### Caractéristiques de la Compétition :

a) **Nombre de manches d'essais officiels : 4**

b) **Nombre de manches de course officielle : 4**

c) **Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au**



départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.

- d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

### Exigences en matière de Licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré D (ITD-R).

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré C (ITC-R).

Concurrents : Internationale

### Équivalence Licence Nationale/Internationale:

La Licence Nationale de l'ASN organisatrice a valeur de Licence Internationale pour la Compétition comptant pour la Coupe FIA uniquement.

La condition d'engagement suivante doit être respectée :

- L'expérience du Pilote est prouvée avec la voiture engagée (minimum de 3 participations préalables avec la même voiture au cours des 24 derniers mois).

### Engagements :

Ouverture des engagements:	Dès que le règlement particulier est approuvé
Clôture des engagements :	<b>27/07/2022</b> <b>(Heure: 24h00)</b>

### Montant du droit:

- avec la publicité facultative de l'organisateur  
€ 180,00 réception de l'engagement au plus tard le 13/07/2022
- € 220,00 réception de l'engagement entre le 14/07 et le 27/07/2022 (clôture des engagements)
- sans la publicité facultative de l'organisateur  
€ 350,00

### Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement sur le site d'engagement préparé par l'organisateur :

[www.msc-osnabrueck.com/entries](http://www.msc-osnabrueck.com/entries)

**Nombre maximum de participants admis (compétitions nationale et internationale) : 160**

### Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

L'engagement se fait **uniquement en ligne** : [www.msc-osnabrueck.com/entries](http://www.msc-osnabrueck.com/entries)

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, dûment daté et signé par le Pilote et le Concurrent, doit être envoyé à l'organisateur dans les délais.

### Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 90% du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

### Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

<b>• Mercredi 03/08/2022</b>	
<b>20h00</b>	Le Briefing des Pilotes (format numérique) sera publié sur le tableau d'affichage en ligne et envoyé par les Organisateur aux Concurrents en même temps que le Bulletin No. 1.

<b>• Vendredi 05/08/2022</b>	
<b>11h00</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs (Lieu : Salle de réunion, Secrétariat de la Compétition)
<b>12h00-18h30</b>	Vérifications administratives
<b>12h30-19h00</b>	Vérifications techniques

<b>• Samedi 06/08/2022</b>	
<b>08h00</b>	Essais officiels – 1 <sup>ère</sup> manche
<b>11h00</b>	Essais officiels – 2 <sup>ème</sup> manche
<b>13h30</b>	Essais officiels – 3 <sup>ème</sup> manche
<b>16h00</b>	Essais officiels – 4 <sup>ème</sup> manche



<b>• Dimanche 07/08/2022</b>	
<b>08h00</b>	1 <sup>ère</sup> manche de course
<b>10h30</b>	2 <sup>ème</sup> manche de course
<b>13h00</b>	3 <sup>ème</sup> manche de course
<b>15h00</b>	4 <sup>ème</sup> manche de course
<b>60 min (env.) après la dernière manche de course</b>	Cérémonie de podium (Lieu : chapiteau VIP)

#### Vérifications administratives :

Lieu : Secrétariat de la Compétition, Alt Uphöfen 2, D-49176 Hilter-Borgloh

#### Vérifications techniques :

Lieu : sera annoncé par l'organisateur dans un additif

#### Contrôles supplémentaires (pesage etc.) :

Lieu : Parc d'arrivée

#### Parc Fermé:

Lieu pour toutes les voitures des catégories FIA 1 et 2:

- Hof Middendorf, Klein-Dratum 1, D-49176 Hilter-Borgloh
- et (s'il n'y a pas assez de place) entre la ligne de départ et le poste 1

#### Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :
  - a) Secrétariat de la Compétition, Alt Uphöfen 2, D-49176 Hilter-Borgloh
  - b) Parc d'assistance (près du centre sportif) – à titre d'information
  - c) Parc d'arrivée – à titre d'information
- Pendant le délai de réclamation :
  - a) Secrétariat de la Compétition, Alt Uphöfen 2, D-49176 Hilter-Borgloh
  - b) Parc d'assistance (près du centre sportif) – à titre d'information
  - c) Parc d'arrivée – à titre d'information
- Tableau d'affichage virtuel : [www.msc-osnabrueck.com/entries](http://www.msc-osnabrueck.com/entries)

### Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

#### 3.1 Catégorie 1 - Voitures fermées :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf (Annexe 6 au Règlement Sportif) et un passeport technique national répondant aux prescriptions techniques de l'Annexe 7 au Règlement

Sportif (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

<b>Groupe 1</b>	Pf 15 à 39
<b>Groupe 2</b>	Pf 40 à 79
<b>Groupe 3</b>	Pf 80 à 119
<b>Groupe 4</b>	Pf 120 à 159
<b>Groupe 5</b>	Pf > 159

#### 3.2 Catégorie 2 – Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) ainsi qu'aux prescriptions techniques de l'Annexe 8 au Règlement Sportif pour les groupes suivants :

<b>Groupe D/E2-SS (Single-Seater)</b>
Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm <sup>3</sup> .
<b>Groupe CN/E2-SC (Sportscar)</b>
Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces (confondues), ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm <sup>3</sup> .
Pour les voitures d'une cylindrée de 3000 cm <sup>3</sup> à 6500 cm <sup>3</sup> : voir Article 10.1.2 a) du Règlement Sportif.

3.3 Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

<b>Catégorie 1</b>		
	Pas de répartition en classes de cylindrée	
<b>Catégorie 2</b>		
Groupe D/E2-SS	Classe 23A	jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup>
	Classe 23	1601 à 2000 cm <sup>3</sup>
	Classe 24	2001 à 3000 cm <sup>3</sup>
Groupe CN/E2-SC	Classe 21	jusqu'à 2000 cm <sup>3</sup>
	Classe 22	2001 à 3000 cm <sup>3</sup>
	Classe 22A	3001 à 6500 cm <sup>3</sup>

### Article 4 – Obligations des Participants

#### Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins deux jeux de numéros de Compétition. Un jeu de numéros de Compétition devra être apposé de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.



Un jeu de numéros de Compétition supplémentaire (15 cm de hauteur maximum) devra être placé sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admis au départ.

#### Publicité :

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo de la « Coupe » : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif*
- Autres : *annoncé par l'organisateur dans un additif*

### Article 5 – Principaux officiels

#### A) Directeur de course :

Kevin FERNER (DEU)  
Portable : +49 178 5591355  
E-mail: [kevin.ferner@icloud.com](mailto:kevin.ferner@icloud.com)

#### B) Directeur de course adjoint :

Holger MAES (DEU)  
Portable : +49 (0) 178 7111888  
E-mail: [holger-maes@gmx.de](mailto:holger-maes@gmx.de)

#### C) Collège des commissaires sportifs :

Hubert WENGER (CHE) – Président  
Markus ALTENSTRASSER (AUT)  
Torsten STOCKMANN (DEU)

#### D) Observateur FIA :

David GRACE (GBR)

#### E) Observateur ASN :

Christoph SCHACKMANN (DEU)

#### F) Délégué technique FIA :

Rüdiger KLEINSCHMIDT (DEU)

#### G) Commissaire technique en chef :

Christian SCHLEICHER (DEU)

#### H) Commissaires techniques :

Jürgen BAUMGARTNER (DEU)  
Patrick KÖRNER (DEU)  
Thomas VOLKMANN (DEU)

#### I) Médecins :

Thomas KARNSTEDT (DEU) – Chef de l'équipe médicale  
Dr. Matthias KUCKELAND (DEU)

#### J) Chronométrateur en chef :

Thomas STOLL (DEU)  
– Société: EDV- und Zeitnahmeservice Stoll GbR

#### K) Délégué sécurité ASN :

Christoph SCHACKMANN (DEU)

#### Délégué sécurité organisateur :

Fabian KOORS (DEU)

#### L) Secrétaire de la Compétition :

Michael LIPPKE (DEU)

#### M) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :

Michael LIPPKE (DEU)

#### N) Responsables des relations avec les Concurrents

Petra FRENTRUP (DEU)  
E-mail: [pfrentrup@onlinehome.de](mailto:pfrentrup@onlinehome.de)  
Portable : +49 173 9365539

Wilhelm RINNE (DEU)

E-mail: [rsrinne@aol.com](mailto:rsrinne@aol.com)

Portable : +49 1525 6342979

#### O) Responsables du parc d'assistance :

Franz-Hermann FALKE (DEU)

Portable : +49 176 61084611

E-mail: [hermafalke@t-online.de](mailto:hermafalke@t-online.de)

Marcel LEIFER (DEU)

Portable : +49 1525 4577707

E-mail : [mleifer@gmx.net](mailto:mleifer@gmx.net)

### Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers, pour la manifestation, à valeur de :

- €10 000 000 pour les dommages corporels et matériels
- € 1 100 000 pour dommage au patrimoine

Assurances accident avec montant des garanties pour :

Les accompagnants de Pilotes

- € 15 500 en cas de décès
- € 31 000 en cas d'invalidité progressive de 225%
- € 69 750 en cas d'invalidité totale

Officiels et commissaires

- € 31 000 en cas de décès
- € 62 000 en cas d'invalidité progressive de 225%
- € 69 750 en cas d'invalidité totale



#### Spectateurs

- € 15 500 en cas de décès
- € 31 000 en cas d'invalidité

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

### Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : € 500

Montant du droit d'appel international (FIA) : € 3 000

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis.

Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

Le détail des droits de caution de réclamation en cas de démontage doit être publié sur le tableau d'affichage officiel ou disponible sur demande auprès de l'organisateur.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition de Coupe de la FIA (dont fait partie la Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord.

### Article 8 – Podium, Prix et Récompenses

#### 8.1 Trophées et prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de trophées par l'organisateur comme suit :

##### a) Classement général

Classement général de la Coupe (tous groupes de la Coupe confondus)	
	Trophée
1 <sup>er</sup>	1 Coupe
2 <sup>ème</sup>	1 Coupe
3 <sup>ème</sup>	1 Coupe

##### b) Groupes 1, 2, 3, 4, 5, D/E2-SS et CN/E2-SC

Classement pour chacun des groupes de la Coupe	
	Trophée
1 <sup>er</sup>	1 Coupe
2 <sup>ème</sup>	1 Coupe
3 <sup>ème</sup>	1 Coupe

##### c) Classe (Coupe Internationale des Courses de Côtes de la FIA Catégorie 2 uniquement, et classes nationales)

Classement pour chacune des classes	
	Trophée
1 <sup>er</sup>	1 Coupe
<b>Autres</b> (jusqu'à 30% des partants, jusqu'au 7 <sup>ème</sup> max.)	1 Coupe par place

#### 8.2 Prix en espèces et/ou Prix spéciaux

Des prix en espèces et/ ou des prix spéciaux seront distribués par l'organisateur comme suit :

Classement par catégorie (tous les participants)		
	Classement général (Catégorie 1)	Classement général (Catégorie 2)
1 <sup>er</sup>	€ 600	€ 800
2 <sup>ème</sup>	€ 500	€ 700
3 <sup>ème</sup>	€ 400	€ 600
4 <sup>ème</sup>	€ 350	€ 500
5 <sup>ème</sup>	€ 300	€ 400
6 <sup>ème</sup>	€ 250	€ 300
7 <sup>ème</sup>	€ 200	€ 250
8 <sup>ème</sup>	€ 150	€ 200
9 <sup>ème</sup>	€ 100	€ 150
10 <sup>ème</sup>	€ 50	€ 100

Classement par classe (Coupe Internationale des Courses de Côtes de la FIA Catégorie 2 uniquement, et classes nationales)			
Nombre de partants	3 – 5	6 – 12	plus de 12
1 <sup>er</sup>	€ 75	€ 100	€ 150
2 <sup>ème</sup>		€ 75	€ 100
3 <sup>ème</sup>			€ 75

#### Record de parcours

Nouveau record absolu de parcours : € 600

Record absolu actuel : 50,055 sec.

Christian Merli (ITA)

Osella FA 30, 2019



### 8.3 Trophées

- a) Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le Pilote arrivé premier recevra un trophée.
- b) Tous les trophées sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.
- c) Remise des prix :  
Les trophées sont remis lors de la cérémonie de Podium.

### 8.4 Prix en espèces

- a) Les prix en espèces attribués aux diverses catégories seront remis quel que soit le nombre de partants. Voir les articles 8.1 et 8.2 pour les détails.
- b) Tous les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.
- c) Remise des prix :  
L'organisateur versera les prix en espèces par virement bancaire en temps utile après la Compétition, sur demande par courrier électronique à [bernd.stegmann@gmx.de](mailto:bernd.stegmann@gmx.de) en indiquant les coordonnées bancaires de l'ayant droit.

### Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

Voir Annexe.

---

**VISA DE L'ASN N° BG-12556/22**

**VISA DE LA FIA N° 4IHC.DEU.29.03.2022**





## **ANNEXE**

### **1. Protocole sanitaire Covid-19**

Les participants et les membres des équipes s'engagent à respecter le protocole sanitaire Covid-19 de l'épreuve (voir [www.msc-osnabrueck.com/entries](http://www.msc-osnabrueck.com/entries)), qui tient compte des dispositions légales pertinentes du Land de Basse-Saxe et du district d'Osnabrück en matière de SARS CoV 2.

### **2. Dispositions particulières**

#### **2.1**

Les participants sont tenus à ne pas occuper les emplacements non affectés par les organisateurs.

#### **2.2**

Les participants et les membres des équipes s'engagent à se comporter de manière à ne mettre personne en péril, et à n'importuner personne plus que strictement nécessaire. En particulier, la conduite de véhicules motorisés par des enfants et des jeunes est interdite dans la zone de la Compétition. Les infractions peuvent conduire à des sanctions de la part des commissaires sportifs.

#### **2.3**

L'organisation du stationnement des voitures de course et des véhicules des accompagnants dans le paddock doivent être telles qu'au moins une demi-largeur de la voie publique soit gardée libre (voie de secours).

#### **2.4**

*Parc d'assistance (huiles usagées)*

L'huile usagée doit être stockée et éliminée uniquement dans des contenants prévus à cet effet. En cas d'infraction (y compris par un assistant du participant/Pilote), le participant/Pilote pourra être soumis à des sanctions pouvant mener jusqu'à l'exclusion. D'ultérieures dispositions, particulièrement sur la protection de l'environnement, seront annoncées par additif lors de la confirmation de l'engagement.